



AVIS PUBLIC

NOUVELLE PROCÉDURE DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance extraordinaire du 23 juillet 2018, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement numéro 1065-2018 concernant les modalités de publication des avis publics.

Par conséquent, la Ville de Bromont tient à informer ses citoyens qu'à compter du 26 juillet 2018, les avis publics seront dorénavant publiés uniquement sur son site Internet, en lieu et place des journaux locaux, et sur le babillard de l'hôtel de ville.

Toutefois, les avis d'appels d'offres publics continueront d'être publiés dans un journal circulant sur le territoire de la ville, en plus d'être publiés sur le site Internet de la ville et sur le babillard de l'hôtel de ville.

Bromont, ce 1^{er} jour d'août 2018.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques